

Communiqué de Presse La passe de deux d'Agnès BUZYN !

La Fédération FO des personnels et des Services Publics et de Santé a suivi avec attention l'intervention de la ministre de la Santé dans l'émission de Jean-Jacques Bourdin du 21 août sur BFMTV.

En effet, il faut se souvenir qu'il y a quelques mois, dans un mouvement social similaire par son ampleur, à savoir la grève et les manifestations des agents des EHPAD, Mme Buzyn avait annoncé l'octroi d'une prime pour tous les Aides-Soignants (AS) de ce secteur. Sans doute souhaitait-elle désamorcer le mouvement de grogne très important des personnels qui y travaillaient. Cependant, elle avait omis de déclarer qu'il y avait des conditions très strictes pour pouvoir y prétendre. En effet, seuls 10 000 AS pouvaient en bénéficier sur les 100 000 des EHPAD, et quant aux autres professionnels, il n'y avait aucune mesure !! FO a d'ailleurs été la première organisation syndicale à le dénoncer en qualifiant alors les déclarations de la ministre de « mensonge d'Etat » sans qu'elle puisse nous donner tort !

Mme Buzyn nous refait aujourd'hui la passe de deux.

Devant des milliers de téléspectateurs, elle affirme que tous les agents des urgences touchent désormais une prime de 100 euros ! FO affirme une nouvelle fois que ces propos sont faux : le fait de travailler aux urgences n'ouvre pas automatiquement le droit au versement de cette prime. Malgré nos interventions au Cabinet de la ministre pour y remédier (cf lettre du 17 juillet en PJ), les assistants de régulation médicale, certains infirmiers psychiatriques travaillant aux urgences, les personnels ne consacrant pas la totalité stricte de leur temps de travail dans ces services, et d'autres encore, ne peuvent percevoir cette prime bien qu'ils travaillent pour les urgences, mais n'y sont pas affectés administrativement !

De plus, la Ministre de la Santé ne répond en rien aux autres revendications des personnels. Toujours pas de réponse concernant l'ouverture de lits d'aval qui éviteraient, comme cet été encore, d'avoir des patients pendant de longues heures voire des jours sur des brancards à attendre des places d'hospitalisation. Par ailleurs, dans de nombreuses régions l'argent promis en juin n'est toujours pas disponible pour embaucher du personnel supplémentaire.

Pour enrayer la désaffection des jeunes envers les métiers de la santé, Madame la Ministre de la Santé, qui se réfère sans cesse aux autres pays européens, devrait se tourner vers nos amis allemands : les syndicats et les représentants des länder se sont accordés sur une hausse des rémunérations de 8 % pour les salariés des Länder avec une revalorisation particulière de certains professionnels de la santé et du médico-social tels que les infirmiers, les aides-soignants et les éducateurs. Pour un infirmier allemand, cela signifiera une hausse de 380 € mensuels bruts.

Par ailleurs, lorsqu'elle fait référence dans son interview aux 100 postes d'infirmiers non pourvus du CHR de Metz, elle élude le fait qu'à 70 kilomètres de là, au Luxembourg, une infirmière gagne en moyenne 7 800 € Brut/mois alors que sa consœur en France débute avec 1 850 € Brut/mois. Pour ces motifs, l'augmentation des salaires dans la Fonction Publique Hospitalière (qui est l'une des plus mal payée de l'OCDE), réglerait en grande partie le problème de l'attractivité de nos métiers.

Pour la première fois depuis plus de 7 ans, un ministre viendra présider le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière le 4 septembre 2019 : gageons que les

annonces de la ministre, promises ce matin sur BFMTV, seront à la hauteur des attentes des personnels et des revendications de Force Ouvrière.

Si tel n'était pas le cas, la Fédération FO des personnels et des Services Publics et de Santé se réserve le droit de rentrer en résistance et n'exclut pas de rejoindre d'autres mouvements déjà annoncés.

Quant aux propos flous de la Ministre sur le dossier des retraites, certains aspects de cette contre-réforme ont pourtant déjà été dévoilés, mesures que FO ne peut accepter : calcul de la pension sur l'intégralité de la carrière et non plus sur le dernier indice détenu par l'agent, retraite à point dont la valeur fluctuera à la baisse ou à la hausse en fonction de critères socio-économiques, départ à la retraite à taux plein à 64 ans et non plus 62 ans, fin de la catégorie active et de la reconnaissance de la pénibilité au travail !

De plus, alors que le gouvernement vante une réforme « juste » pour l'ensemble des français, certains corps seront dispensés de cette réforme.

Force Ouvrière dénonce ce projet qui crée une retraite incertaine et en tous les cas plus que défavorable aux agents. Et s'il le faut, nous irons jusqu'à la grève ; nous avons sur de nombreux dossiers été floués par ce gouvernement, nous n'accepterons pas les fausses promesses sur le dossier de la retraite.

C'est pourquoi, nous appelons le 21 septembre 2019 l'ensemble des agents à se réunir à Paris pour montrer notre détermination sur ce dossier.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 21 aout 2019